



« Plus d'autonomie c'est possible »

Appel à Projets 2023

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

La Fondation AUTONOMIA conduit des actions qui concernent trois grandes causes de dépendance et de perte d'autonomie et qui constituent des enjeux majeurs de société :

- Le handicap
- Le vieillissement
- Les addictions de toutes natures

La Fondation AUTONOMIA a pour mission l'encouragement, la prévention et la préservation de l'autonomie des personnes avec une action déclinée autour de 5 programmes :

- Un habitat pour des liens
- Citoyen et engagé à tout âge
- La médiation familiale, alliée de l'autonomie
- L'emploi, source d'autonomie
- Générations numériques
- Etudes, innovation et recherche

Un 1^{er} appel à projets avait permis en 2021 de soutenir 8 projets sur 2 années.

1. Les objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets a pour vocation de soutenir des actions exemplaires, innovantes qui peuvent essaimer et qui s'inscrivent dans la mission de la Fondation.

L'appel à projets vise ainsi à encourager des projets et initiatives qui favorisent la prévention et la préservation de l'autonomie des personnes qu'elles soient en situation de handicap, de dépendance liée au grand âge ou concernées par toute forme d'addiction.

2. A qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse à des acteurs :

- Qui œuvrent auprès des personnes en situation de handicap, de dépendance liée au grand âge, d'addiction et de leurs proches
- Qui portent des projets/actions innovantes pouvant améliorer la prévention et la préservation de l'autonomie

Cet appel à projets s'adresse à des structures à but non lucratif qui accompagnent des personnes afin de contribuer à leur apporter la meilleure autonomie possible.

Les demandes de financements de matériels, équipements – achat ou renouvellement ne pourront être pris en charge par la Fondation dans le cadre de cet appel à projets.

3. Les thèmes de l'appel à projets

Numérique, innovations technologiques, autonomie et liens

Dans une société qui vise à une amélioration continue de l'inclusion sociale et intergénérationnelle de chacun, l'enjeu est de mettre en évidence :

- La façon dont l'accès aux nouvelles technologies peut constituer un acquis qui contribue à la prévention et la préservation de l'autonomie
- La place de l'environnement technologique dans le soutien à l'autonomie

L'appel à projets valorisera des actions qui font des nouvelles technologies des outils qui contribuent à favoriser l'autonomie et les liens humains par le biais de solutions accessibles par l'ensemble des personnes concernées (bénéficiaires directs, proches, aidants, professionnels).

Les projets devront mettre en évidence les atouts des nouvelles technologies pour les personnes bénéficiaires et les professionnels et en quoi ces outils peuvent accompagner les structures à envisager autrement les solutions qui favorisent l'autonomie.

Un environnement favorable pour l'accès à l'emploi : formation initiale et continue, engagement citoyen

La formation initiale, universitaire et continue, l'accès à l'emploi des jeunes diplômés en situation de handicap, les reconversions professionnelles et le maintien dans l'emploi des adultes constituent des leviers majeurs pour l'acquisition et le maintien de l'autonomie des personnes en situation de handicap, de dépendance ou concernées par toute forme d'addiction.

Les dispositifs actuels répondent partiellement aux besoins. L'enjeu est d'identifier et de valoriser des initiatives portées par des acteurs de terrain qui contribuent à innover dans ces domaines de la formation et de l'accès à l'emploi et de l'implication citoyenne quelle que soit la singularité du bénéficiaire.

4. La nature des soutiens proposés

La Fondation AUTONOMIA affectera une enveloppe maximale par projet de 35 000 €/an sur 2 ans.

5. Choix des projets soutenus

Les dossiers seront étudiés puis présentés à un comité de sélection composé notamment de membres du Conseil d'administration de la Fondation AUTONOMIA.

6. Délais et communication sur l'appel à projets

- Lancement de l'appel à projets : 12 juin 2023
- Date de réception des lettres d'intention : 31 juillet
- Pré sélection des dossiers : 15 septembre 2023
- Envoi des dossiers complets par les porteurs de projets pré sélectionnés : 18 septembre 2023
- Date limite de réception des dossiers complets : 30 octobre 2023
- Choix des lauréats : décembre 2023

7. Contact

Pour toute demande d'information vous pouvez adresser un courriel à l'adresse : communication@fondationautonomia.org

Les lettres d'intention sont à renvoyer à l'adresse : communication@fondationautonomia.org au plus tard le 31 juillet 2023.

Indiquer dans l'objet du mail le nom de l'organisation porteuse du projet et la mention « Lettre d'intention – Plus d'autonomie c'est possible ».